

Dernière Rencontre territoriale dans l’ouest creusois

Les Sénateurs creusois Jean-Jacques LOZACH et Éric JEANSANNETAS ont souhaité – comme habituellement – visiter, en amont de leur réunion territoriale des cantons de La Souterraine, Dun le Palestel, Le Grand Bourg, une entreprise locale, accompagnés de son dirigeant.

La visite de PLASTI 23, guidée par M. Stéphane PEYNE, a réuni, autour des Sénateurs, Mme Armelle MARTIN, suppléante du Sénateur LOZACH, M. Etienne LEJEUNE, conseiller départemental, M. Didier BARDET et Mme Josiane VIGROUX-AUFORT, Président et vice-présidente de la Communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg, Mme Marie-Jeanne de Basquiat, Maire de Marsac et M. Louis DUCLOUX, adjoint au Maire.

Créée il y a une trentaine d’années par d’anciens chefs d’atelier d’ACAPLAST et reprise en 2010 par l’actuel dirigeant, l’entreprise PLASTI 23 a résisté aux difficultés, s’est diversifiée et a ainsi assuré son développement.

Trois activités principales lui permettent d’occuper 15 personnes et de générer un chiffre d’affaires de 2 millions d’euros. L’injection de matières plastiques représentant à elle-seule 90 % du chiffre d’affaires, la fabrication de petites et moyennes séries de pièces en matières plastique et la transformation de déchets plastiques et cuir industriel (skaï) tels qu’intérieurs de voitures, vêtements de pluie etc.

La technique spécifique, mise au point par PLASTI 23, de traitement et de revalorisation de ces derniers permet la fabrication de tapis de sol de voiture pour le compte de clients nationaux. Cette activité de recyclage ouvre une voie de spécialisation à l’entreprise.

Ce savoir-faire a permis de répondre cette année à l’appel à projets du ministère de l’environnement, dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et de faire partie – avec sa voisine creusoise HYERES PROFILÉS – des 68 lauréats du dispositif OBJECTIF Recyclage PLASTiques.

L’aide substantielle du Ministère, à hauteur de 250.000 euros, permet d’une part de viser un objectif de transformation de 600 tonnes de ce type de déchets. Deux presses supplémentaires ont été acquises à cette fin et 6 personnes devraient être recrutées au cours du 1er semestre 2017.

Une des presses permet la fabrication de dalles industrielles en PVC.



D’autre part, la création d’une entreprise adaptée, de conditionnement des produits, est envisagée. Elle pourrait permettre de créer 9 emplois locaux supplémentaires.

Une réflexion quant à une certification qualité débute grâce au recrutement d’un jeune diplômé.

Des activités de niches permettent à l’entreprise de se diversifier et de répondre à des demandes singulières (tapis de sols odorants, revêtement en PVC de pièces métalliques, supports de présentation etc.).

Une presse de grande capacité permet aussi la fabrication de vasques de lampadaires urbains.

L’entreprise cherche aujourd’hui à asseoir son développement (ex : un agrandissement des locaux à hauteur de 800 mètres carrés est prévu) et atténuer les faiblesses liées à la petite taille de la structure (absence de service commercial).

La dernière Rencontre territoriale de cette série s’est poursuive avec la réunion des élus communaux, intercommunaux, départementaux des cantons de LA SOUTERRAINE, DUN LE PALESTEL et LE GRAND BOURG.

Une présentation du travail parlementaire mené au Sénat a introduit cette réunion d’échanges. Les Sénateurs évoquant notamment leurs travaux au sein de leurs commissions permanentes respectives (affaires sociales pour É. Jeansannetas ; culture, éducation, communication et sport pour JJ. Lozach). Partant des travaux nationaux présentés de manière approfondie et d’un rappel historique dédié aux présidents successifs du Sénat, l’accent a ensuite été mis sur les actions et le rôle des Sénateurs dans leur circonscription.
Un échange libre et ouvert avec l’auditoire a permis d’évoquer les thématiques majeures des élus locaux.

Ont par exemple été abordés :
– la question des finances locales, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), des programmes spécifiques de financement des collectivités territoriales offrant des opportunités nouvelles, des règles de péréquation en place ou à revoir, en faveur des territoires ruraux.
– en matière de DGF, certaines communes creusoises la voient progresser, d’autres baisser. Cependant, la réduction prévue en 2017 pour les dotations de l’État en

faveur du bloc communal (communes et communautés de communes) a été réduite de moitié.
– cette baisse éventuelle d'aide de l'Etat au fonctionnement est largement atténuée par l'augmentation sensible et continue en faveur, particulièrement, des espaces ruraux – de fonds dédiés à l'investissement (FSIL – fonds de soutien à l'investissement local, FNADT – fonds national d'aménagement et de Développement des Territoires, DETR – dotation d'équipement des territoires ruraux, D.S.R.- Dotation de Solidarité Rurale). Il est à noter que le département de la Creuse fait partie des 22 départements concernés par une augmentation des dotations de l'État, au bloc communal pour les trois dernières années, fonctionnement et investissement confondus. Chacun se félicite de la consommation intégrale de l'enveloppe DETR (en forte progression) allouée au département.
– les trois Comités Interministériels aux Ruralités, organisés par le Gouvernement, l'ensemble des mesures concrètes et financées en faveur de l'aménagement du territoire,
– le dispositif récent et ciblé des contrats de ruralité, particulièrement novateur, ouvert en termes d'objectifs, de partenariats et de financements croisés.
– Restent en attente une loi d'orientation sur la ruralité et un ministère de la Ruralité, de plein exercice.
– la nouvelle Organisation Territoriale de la République et ses implications (loi NOTRe) ; le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) en place au 1er janvier 2017 et les transferts de compétences entre échelons de collectivités,

L'accent a été porté par les Sénateurs sur la nécessité, pour les communes et les intercommunalités de se positionner dans le cadre des différents appels à projets à l'initiative de l'État (contrats de ruralité, couverture mobile et numérique, attractivité des bourgs centres, offre en matière de santé, offre scolaire) et, plus généralement, de toute opération pouvant relever de la Dotation d'Equipement aux territoires ruraux (DETR) ou du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Les territoires ruraux bénéficient de dispositifs et de fonds spécifiques qui, pleinement activés, constituent de véritables leviers de développement. A ce titre, le site du Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des collectivités territoriales est une source d'informations et d'illustrations, en temps réel, d'avancées concrètes (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires).

En lien avec les services dédiés de l'Etat, les Sénateurs, représentants identifiés des



collectivités locales, demeurent des interlocuteurs privilégiés et disponibles à chaque étape de développement ou d’organisation de leur territoire.